

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-sixième session

RÉSOLUTION N° 24

RÉVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2020

Le Comité permanent des programmes et des finances,

Agissant en vertu de la résolution du Conseil n° 1384 du 29 novembre 2019 et conformément aux dispositions du paragraphe c) de son mandat,

Ayant examiné la Révision du Programme et Budget pour 2020 (document S/26/4),

1. *Approuve* le programme pour 2020 tel qu'il a été révisé ;
2. *Note* que le montant de 52 242 614 francs suisses pour la Partie I – Administration reste inchangé par rapport au montant approuvé figurant dans le document C/110/8 ;
3. *Adopte* le budget pour 2020 arrêté au montant de 52 242 614 francs suisses pour la Partie I – Administration et au montant révisé de 1 731 537 000 dollars É.-U. pour la Partie II – Opérations ;
4. *Autorise* le Directeur général à prélever jusqu'à 50 % du solde utilisable de 28,5 millions de dollars É.-U. sur la réserve de revenus de soutien opérationnel pour faire face à d'éventuels déficits imprévus liés à la pandémie de maladie à coronavirus de 2019 et à d'autres besoins institutionnels nécessitant d'engager des dépenses non récurrentes, essentielles pour la réalisation des objectifs à long terme de l'Organisation ;
5. *Prie* le Directeur général de rendre compte de l'utilisation de ces fonds par le biais du rapport financier annuel ;
6. *Autorise* le Directeur général à contracter des engagements et à effectuer des dépenses résultant de toute augmentation des activités dans les limites des ressources disponibles, nonobstant les dispositions du paragraphe 3 ci-dessus ;
7. *Invite* le Directeur général à soumettre au Conseil, à sa prochaine session ordinaire, une réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2020 ;

8. *Réaffirme* qu'une participation universelle au financement des activités opérationnelles est souhaitable, et lance un appel aux États Membres, aux autres États intéressés et aux donateurs afin qu'ils fournissent des fonds additionnels.
